

A LA DECOUVERTE DES TROUBLES DYS

FICHE PRATIQUE



Sommaire

A. S'informer

- 1. <u>Les troubles Dys ou les troubles spécifiques du langage et des apprentissages (TSLA), de quoi parle-t-on ?</u>
- 2. Les différents troubles Dys ou TSLA
 - a. Les troubles développementaux du langage et de la parole
 - b. <u>Les troubles développementaux de la coordination</u>
 - c. <u>Les troubles du déficit de l'attention avec ou sans</u> <u>hyperactivité (TDA/H)</u>
 - d. <u>Les troubles développementaux des apprentissages</u>
- 3. Quelques chiffres et idées reçues
- 4. Les impacts principaux

B. Troubles Dys et emploi

- 1. <u>Inclusion et compensation</u>
- 2. <u>Les forces des Dys</u>
- 3. <u>Types de compensations pour accueillir les collaborateurs ayant des troubles spécifiques du langage et des apprentissages</u>

C. Stratégies du succès de l'employabilité

- 1. <u>Les bons principes d'employabilité d'une personne ayant des</u> troubles spécifiques du langage et des apprentissages
- 2. Présentation des leviers d'accès à l'emploi

D. Ressources

- 1. Associations
- 2. Guides d'accompagnements
- 3. <u>Vidéos et TedX</u>

E. Contact



Les troubles DYS

A. S'informer

1. Les troubles DYS ou les troubles spécifiques du langage et des apprentissages (TSLA), de quoi parle-t-on ?

L'expression « troubles spécifiques du langage et des apprentissages » (TSLA) regroupe les troubles en DYS : dyslexie, dyspraxie, dysphasie, ainsi que certaines manifestations induites de ces troubles comme la dyscalculie, la dysgraphie ou la dysorthographie. Les troubles de l'attention avec ou sans hyperactivité font aussi partie de cet ensemble.

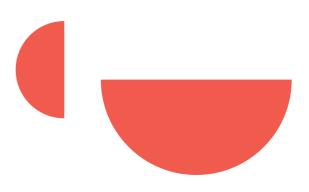
Les troubles DYS ou troubles spécifiques du langage désignent des troubles durables qui font partie de la **famille du handicap cognitif**.

Reconnu par la loi du 11 février 2005, le handicap cognitif se définit par la **difficulté à mobiliser les fonctions cognitives**, c'est-à-dire les **processus mentaux** intervenants dans la réception, le traitement et la communication des informations, comme l'attention, la mémoire, le langage, le geste, le calcul et les apprentissages. Les fonctions cognitives sont à la base des mécanismes d'interactions entre un individu et son environnement.

Les troubles cognitifs peuvent être innés ou acquis et apparaître à tout âge. Ces diverses configurations induisent l'usage de vocables différenciés car elles ne relèvent pas des mêmes caractéristiques et modalités de prises en charge.

- ➤ Les **troubles DYS** ou **TSLA** sont des troubles innés se manifestant pendant la phase de neurodéveloppement (phase qui commence avant la naissance et qui s'étend jusque dans l'enfance).
- Les **troubles** « **A** » (apraxie, alexie, acalculie..) sont des troubles acquis consécutivement à un accident ou à une maladie, au cours de la vie.

A retenir que le handicap cognitif n'est pas synonyme de déficience intellectuelle, ni de troubles d'ordre psychiatrique.



2. Les différents Dys ou TSLA

Les troubles spécifiques du langage et des apprentissages (TSLA) touchent plusieurs fonctions cognitives :

- ➤ Le langage
- > La coordination motrice
- ▶ L'attention
- > La perception
- > La mémoire
- ➤ Les fonctions visuo-spatiales
- > Les fonctions exécutives

Chaque trouble peut se manifester de manière différente en fonction des composantes cognitives affectées. Les personnes présentant des troubles Dys auront des besoins différents en fonction de la manifestation des troubles.

a. Les troubles développementaux de la parole et du langage

Ils affectent le langage oral, l'expression orale et la compréhension du discours oral. Les troubles sévères du langage oral sont appelées **DYSPHASIE**.

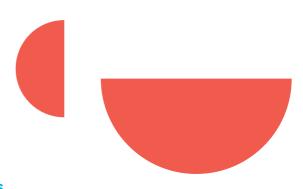
- Origine : Dysphasie préfixe grec « dys » signifie difficulté ou mauvais fonctionnement associé au suffixe « phasie» qui signifie dire.
- Spécificités : Trouble d'apprentissage spécifique et durable

La personne dysphasique (ou aphasique) a des difficultés à exprimer ses besoins, ses envies, ses pensées et aussi à comprendre son entourage. On parle alors de :

- Dysphasie d'expression lors d'une difficulté de recherche et de récupération des mots en mémoire.
- Dysphasie de réception lors d'une difficulté du décodage des sons, des mots et sa compréhension

La dysphasie a comme principaux impacts :

- ➤ La communication
- Les relations sociales



2. Les différents TSLA ou troubles Dys

b. Les troubles développementaux de la coordination

Ils affectent la coordination du geste.

Les troubles sévères sont appelées **DYSPRAXIE**.

- Origine : Dyspraxie préfixe grec « dys » signifie difficulté ou mauvais fonctionnement associé au suffixe « praxie » qui fait référence à l'action.
- Spécificités : Trouble d'apprentissage spécifique et durable

La **dyspraxie est** un trouble qui entrave la coordination et la planification des gestes. La dyspraxie est souvent associée à des troubles visuo-spatiaux ou visuo-perceptifs. Plusieurs symptômes sont identifiés :

- La dyspraxie gestuelle qui est la difficulté à imiter des gestes unitaires avec ou sans outil.
- ➤ La **dyspraxie constructive** est une difficulté ou incapacité à reconstituer un tout cohérent à partir d'éléments épars, comme relier des éléments sur une feuille, tracer les lettres...
- ➤ La dyspraxie visuo-spatiale empêche de repérer de façon efficace des éléments dans l'espace par les stratégies du regard et l'analyse visuo-spatiale.

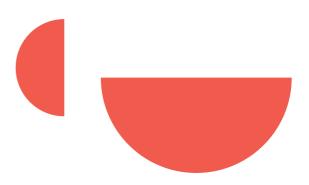
La **dyspraxie** se manifeste par:

- ➤ De la maladresse,
- > De la lenteur,
- > Une faible précision de la performance motrice

Les troubles visuo-spatiaux et visuo-perceptifs peuvent également être responsable de certaines formes de **DYSGRAPHIE**

- Origine: « Dysgraphie » préfixe grec « dys » signifie difficulté ou mauvais fonctionnement associé au suffixe « graphie » qui est la manière d'écrire un mot.
- Spécificités : Trouble associé, permanent

La **dysgraphie** affecte la représentation des éléments du langage écrit, la manière d'écrire un mot.



2. Les différents TSLA ou troubles DYS

c. Les troubles du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivités (TDA/H)

Selon le site Ameli, les **TDA/H** sont caractérisée par l'association de trois symptômes dont l'intensité et la manifestation varie selon chaque personne :

- ➤ Un **déficit de l'attention** (incapacité à maintenir son attention, à terminer une tâche, oublis fréquents...),
- ➤ Une **hyperactivité motrice** (agitation incessante, incapacité à rester en place),
- ➤ Une **impulsivité** (difficulté à attendre, tendance à interrompre les activités des autres).

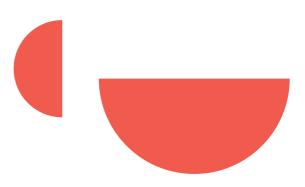
Selon les personnes, l'un ou deux symptômes peuvent prédominer, mais dans près de 20 % des cas, les trois symptômes sont associés.

On ne peut parler de TDA/H que si les symptômes :

- > Surviennent au cours de l'enfance, avant l'âge de 12 ans,
- > Présentent un caractère persistant (plus de 6 mois),
- ➤ Retentissent sur les apprentissages scolaires, les relations sociales et la qualité de vie et constituent un véritable handicap pour l'enfant.

Le TDA/H peut avoir des impacts sur :

- > La mémorisation,
- ➤ La flexibilité.
- ➤ L'inhibition,
- > La planification.



2. Les différents TSLA ou troubles DYS

d. Les troubles développementaux des apprentissages

Ils amènent des difficultés dans les apprentissages : lecture, écriture, mathématiques.

1) Les troubles spécifiques de la lecture

Ces troubles entraînent une difficulté pour décoder des écrits, lire de manière fluide. Ils sont communément appelés **DYSLEXIE ou trouble du langage écrit**

- Origine: Dyslexie préfixe grec « dys » signifie difficulté ou mauvais fonctionnement associé au suffixe « lexie » qui fait référence aux mots, à la langue écrite.
- Spécificités : Trouble d'apprentissage spécifique et durable

Le symptôme principal est la difficulté à manipuler les sons qui composent les mots.

- La dyslexie phonologique apporte des difficultés à associer un phonème (les sons des mots) à une graphie (l'écriture du mot),
- ➤ La dyslexie de surface se traduit par une difficulté à automatiser la lecture à partir de la forme visuelle des mots et une incapacité à identifier les mots et récupérer en mémoire la prononciation de ceux-ci,
- La dyslexie mixte associe la dyslexie phonologique à la dyslexie de surface.

La dyslexie s'accompagne de difficultés:

- > De mémorisation,
- > D'erreurs d'identification des lettres.
- > De confusions auditives et/ou visuelles,
- ➤ D'attention
- De fatigabilité



2) Les troubles spécifiques de l'expression écrite

Ces troubles entraînent des difficultés liées à l'écriture : l'orthographe, la grammaire, la ponctuation, l'organisation et la cohérence des idées à l'écrit. Ils sont également appelés **DYSORTHOGRAPHIE**

- Origine: Dysorthographie préfixe grec « dys » signifie difficulté ou mauvais fonctionnement associé au suffixe « orthographie » qui est la représentation écrite d'un mot ou d'un énoncé.
- Spécificités : Trouble associé

3) Les troubles spécifiques des mathématiques

Ces troubles entraînent des difficultés dans la représentation du nombre, la précision et la fluence du calcul mental et/ou le raisonnement mathématique. On parle de **DYSCALCULIE*** Spécificités : Trouble associé

La dyscalculie est une altération de la capacité à comprendre et à utiliser les nombres.



3. Quelques chiffres et idées reçues



La **dyslexie affecte 80** % de toutes les personnes ayant des troubles spécifiques du langage et des apprentissages

Les garçons sont plus concernés par les troubles Dys que les filles:

- 3 à 4 garçons pour 1 fille, concernés par la Dyslexie et Dysorthographie
- 2 garçons pour 1 fille, concernés par la Dysphasie
- ❖ 1 à 4 garçons pour 1 fille, concernés par la Dyspraxie





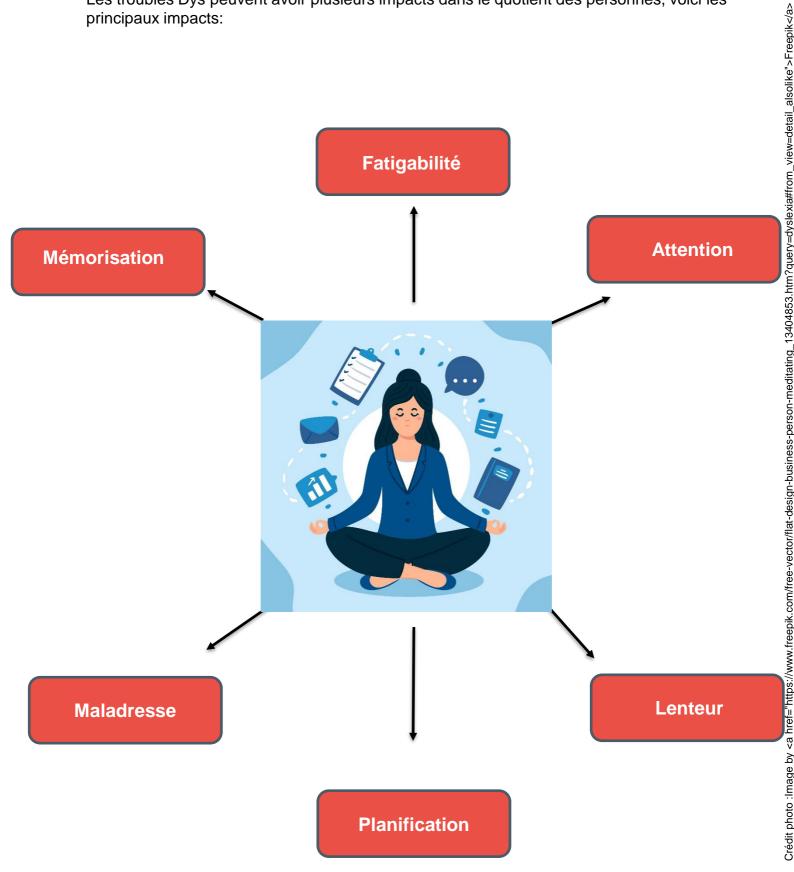
Les personnes présentant des troubles Dys ont souvent **plusieurs troubles associés** dans 40 % des cas.

Les troubles Dys ne se guérissent pas, mais grâce au suivi médical, aux compensations, aux stratégies individuelles, leur impact quotidien peut être limité.



4. Les impacts

Les troubles Dys peuvent avoir plusieurs impacts dans le quotient des personnes, voici les principaux impacts:





B. Troubles DYS et emploi

1. Inclusion & compensation

D'après l'enquête CSA pour LinkedIn France, d'avril 2023:

- ❖ 33 % des actifs interrogés considèrent que leur dyslexie a été un frein dans leur carrière
- ❖ 54 % considèrent que leur trouble Dys reste un frein dans leur quotidien professionnel
- ❖ 54 % ont le sentiment d'être discriminé.

L'emploi dans le milieu ordinaire demande de fortes capacités d'adaptation. Sans compensations, sensibilisations des collectifs, l'intégration d'un salarié ou d'un agent ayant des troubles spécifiques du langage et de l'apprentissage peut être un challenge. Incompréhension, difficulté, frustration, jalousie... autant de ressentiments qui peuvent naître dans vos équipes et perturber les relations de travail.

Inclure: action d'intégrer une personne, un groupe, de mettre fin à leur exclusion pour que tous les citoyens, en situation de handicap ou non, puissent participer pleinement à la société, selon un principe d'égalité de droit.

Compenser: la compensation c'est apporter des réponses individualisées par rapport à la situation de la personne pour essayer de contourner, de lever les obstacles qui rendent compliquées pour elles cet accès et le maintien dans l'emploi.



2. Les forces des DYS

Les personnes présentant des troubles DYS sont souvent identifiées par leurs difficultés mais elles témoignent également de grandes forces qu'il est important de considérer et primordial de valoriser. Voici un focus sur quatre grandes forces :

Persévérance

Rapidement confrontée à des obstacles, la personne Dys va développer des stratégies individuelles pour compenser le handicap et s'adapter.

Logique

Chez certaines personnes Dys, notamment Dyslexiques, des études ont démontré que l'hémisphère droit du cerveau est plus actif que la moyenne. Cette activité souligne la capacité à résoudre plus facilement des problèmes.

Imagination

Repli sur soi, difficulté à communiquer... souvent caractéristique des personnes Dys les amènent à se réfugier dans un imaginaire, qui contribue entre autres à développer un sens artistique.

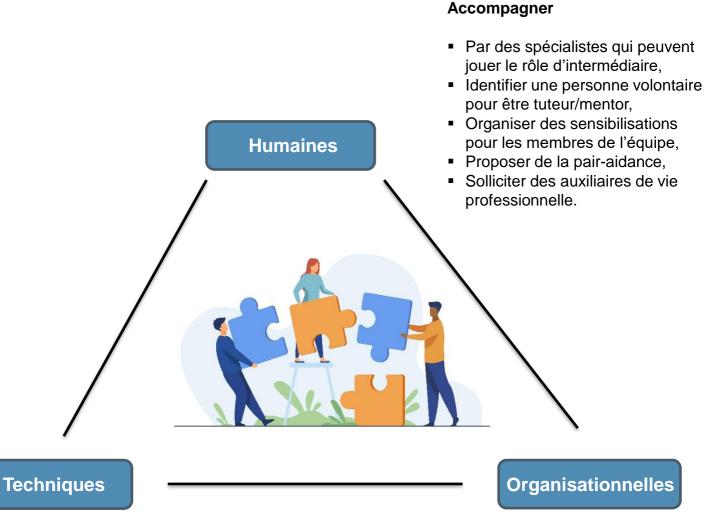
Empathie

Une étude de l'Université de Californie de 2020 a démontré que les dyslexiques possèdent une hypersensibilité émotionnelle accrue et une meilleure conscience d'euxmêmes.





3. Types de compensations pour accueillir les collaborateurs ayant des troubles spécifiques du langage et des apprentissages



Mettre à disposition des logiciels de compensation, des outils, applications dédiées :

- Lecteur d'écran
- Logiciel de correction (Antidote, Dragon, Cordial)
- Dictaphone, note book pictogramme, code couleur, QR code...
- Document en Facile à Lire et à Comprendre (FALC)
- Lunettes de lecture
- Support mémo, pense-bêtes sur papier...

Organiser différemment la journée de

travail:

- Offrir la possibilité de faire du télétravail
- Adapter le rythme de travail (pauses, endroit isolé)
- Répartir les tâches dans la journée de manière cohérente et structurée
- Définir les modes de transmission de l'information (écrit, oral)
- Anticiper en donnant les supports à l'avance (sujets des réunions, supports de formation)
- Faire des comptes-rendus de réunion (oraux, écrits)



1. Les bons principes d'employabilité d'une personne ayant des troubles spécifiques du langage et des apprentissages.



Vidéo « Comment inclure dans l'emploi une personne ayant des troubles DYS »

Par Elsa Géroult, fondtrice d'Innov'hand



[HANDICAP] Inclure dans l'emploi les personnes ayant des troubles DYS





2. Présentation des leviers d'accès à l'emploi

Les prestations d'appui spécifique (PAS)

Les PAS sont des ressources spécialisées venant en appui des missions portées par les opérateurs d'insertion et de maintien dans l'emploi (en particulier les Cap Emploi). Elles portent sur des déficiences spécifiques : cognitifs, sensoriels, moteurs, psychiques ou mentales, dans le cadre d'un recrutement ou en vue d'un maintien dans l'emploi.

Les PAS peuvent être sollicitées pour les travailleurs handicapés, les employeurs publics et privés (sauf entreprises sous accord agréé excepté celles ayant atteint ou dépassé le taux d'emploi de 6%).

Les prescriptions sont faites par les opérateurs d'insertion ou de maintien dans l'emploi :

- Service public de l'emploi,
- Employeurs publics conventionnés (y compris les CDG Centre De Gestion de la Fonction publique territoriale)

Les PAS proposent une évaluation des capacités dans le cadre d'un projet professionnel. L'expert identifie les potentialités et le degré d'autonomie de la personne ainsi que les limites ou les risques éventuels liés à sa déficience.

L'expert apporte des solutions pour développer les capacités d'initiatives et l'autonomie de la personne dans le cadre de son projet et valide les pistes ou le projet professionnel au regard des potentialités de la personne.

L'objectif est de développer l'autonomie de la personne pour faciliter la mise en œuvre des techniques de compensations pour les différentes phases d'accompagnement de son projet professionnel.

Retrouvez le répertoire des prestataires d'appui spécifique en région Nouvelle-Aquitaine en suivant ce lien : https://www.fiphfp.fr/nos-regions/nouvelle-aquitaine



Le FIPHFP finance, au cas par cas, des aides techniques et humaines afin de favoriser le recrutement et le maintien dans l'emploi des agents en situation de handicap.

Ces interventions, répertoriées dans un catalogue, concernent :

- ✓ Les adaptations des postes de travail
- ✓ Les rémunérations versées aux agents chargés d'accompagner une personne en situation de handicap
- ✓ Les aides versées par les employeurs publics afin d'améliorer les conditions de vie
- ✓ La formation et l'information des travailleurs en situation de handicap
- ✓ Les dépenses d'études
- ✓ La formation et l'information des personnels
- ✓ Les outils de recensement des bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE)

Les principes d'intervention :

- Les interventions du FIPHFP interviennent en remboursement des dépenses des employeurs publics
- La majorité des aides nécessite que l'agent dispose de la qualité de BOE (RQTH ou autre pièce attestant du handicap)
- Une prescription médicale est nécessaire pour la majorité des aides
- Les factures doivent être postérieures aux prescriptions (attention pas plus de 6 mois entre la prescription et la facture)
- Pas de prise en charge pour factures < 200 € / agent
- Il intervient en complémentarité des dispositifs de droit commun (ex : OCPA, Sécurité sociale, mutuelle, PCH, FCH...) et vise à compenser le handicap







D. Ressources

1. Associations





Fédération Française des Dys



Association Adulte et de Parents d'Enfants Dyslexiques



Dyspraxie France Dys



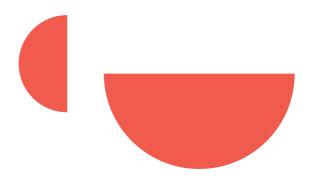
2. Guides d'accompagnement











3. Vidéos et TedX



Les troubles DYS - C'est pas sorcier

Emission C'est pas sorcier Les troubles DYS



Les Dys vous disent Merki | Marion Berthaut | TEDxLaBaule

TedX La Baule Les « Dys » vous disent MeRKI Par Marion Berthaut

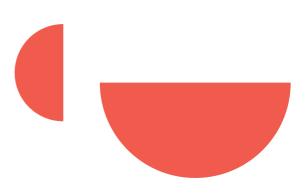


Épopée d'une dys vers la cryptographie | Audrey LUCAS | TEDxLannion

TedX Lannion

Epopée d'une dys vers la cryptographie

Par Audrey Lucas



Contact



Directrice Territoriale au Handicap Nouvelle-Aquitaine

Florence GUERY florence.guery@caissedesdepots.fr

Coordinatrice Handi-Pacte Nouvelle-Aquitaine

Catherine MANGIN handipacte-nouvelleaquitaine@adeoconseil.com c.mangin@adeoconseil.com



Vos actualités en région Nouvelle-Aquitaine

https://www.fiphfp.fr/nos-regions/nouvelle-aquitaine